Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260521-DEL2026064-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP était excusé et avait donné pouvoir à Annick DUSANTER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Annick DUSANTER a été désignée secrétaire de séance.

2026064 DENOMINATION DU FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet communal de création d'un lotissement d'environ quinze lots destinés à l'habitat ;

Considérant que l'accès principal de cette opération est situé rue de la Croix ;

Considérant que l'appellation « Lotissement de la Croix » est utilisée depuis l'origine du projet dans les documents préparatoires et les échanges avec les différents partenaires ;

Considérant l'intérêt de retenir une dénomination claire, cohérente et facilement identifiable par les administrés ;

Vu le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De dénommer le futur lotissement communal composé d'environ quinze lots à bâtir :

« LOTISSEMENT DE LA CROIX »

Article 2 : Cette dénomination sera utilisée dans l'ensemble des documents administratifs, techniques, cadastraux, financiers et de communication relatifs à cette opération.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260521-DEL2026064-DE

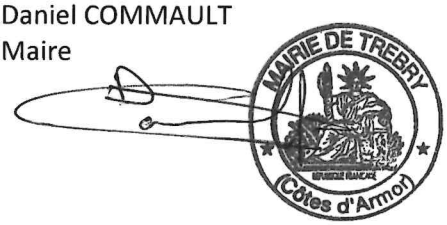
ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGE EXPRIMES
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 3 Sabrina GUERIN, Christian VISDELOUP et Jérémy BASSET

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 26 mai 2026

Daniel COMMAULT
Maire



Annick DUSANTER
Secrétaire de séance